LASSAC officiel

Billet n° 39

22 juillet 2012

L'information vérifiable issue de documents officiels ... consultable à volonté, en préservant votre anonymat

Pour consulter l'original d'un document cité en bleu souligné : cliquez dessus

# Encore une épreuve de vie pour le SYDOM!

## L'instabilité juridique du dossier LASSAC se confirme ...

Avec l'espoir de pouvoir réaliser son projet de méga décharge à LASSAC, le SYDOM a enfin déposé un dossier de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) ...

Annoncée <u>dès 2007</u> et maintes fois depuis, la demande de DUP a d'abord été déposée en 2010 pour être <u>retirée peu de mois après</u>! Enfin redéposée en juillet 2011, la DUP n'est toujours qu' " *en cours d'instruction* ".

Fidèle à " sa " politique de transparence, le SYDOM – une fois de plus – communique sous la contrainte l'intégralité du contenu du dossier de DUP.

## Un succès de portée nationale

La CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs) vient de préciser que <u>l'ensemble du dossier</u> est communicable :

- Jusqu'à présent, la CADA considérait un dossier de DUP non communicable jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique. D'ailleurs, l'avis du 21 juin 2012 rappelle expressément cette " position constante";
- Le revirement obtenu par les opposants résulte de deux arguments introduits par leur demande de communication :

SYDON 11
Syndicat Départemental des Ordures Ménagères de l'Aude

## DOSSIER DE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

POUR LA CRÉATION D'UN CENTRE DE TRAITEMENT
DES DÉCHETS NON DANGEREUX À LASSAC
SUR LES COMMUNES DE SALLÈLES-CABARDÈS ET LIMOUSIS (11)

Juin 2011

- Ce dossier est un document achevé, et ne peut être considéré préparatoire, échappant ainsi à la non communicabilité des documents préparatoires ;
- Pour concerner les déchets, le dossier de DUP est communicable aussi en application des articles L 124-1 et suivants du code de l'environnement.

### Dès lors la CADA a émis un avis favorable à la communication du dossier.

Précisons enfin que l'étude du dossier obtenu s'est déjà montrée très instructive, pour révéler des affirmations mensongères bien plus grossières que celles déjà établies comme <u>Lézignan plus proche de LASSAC</u> que du CET de Lambert, ou une hausse régulière du tonnage des ordures ménagères résiduelles, alors que tous les documents officiels prouvent le contraire.

L'insécurité juridique : LASSAC, un projet à risques